



Séance du 24 septembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 25
Absents : 17
dont suppléés : 0
dont représentés : 9
Votes pour : 34
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 34

Date de la convocation

18/09/2024

Date de publication

01/10/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. CHIPAUX à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, E. HOTZ à D. VALLVERDU, C. LESOU à P. GUIGON, G. MICLO à F. MONCHABLON, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, E. OTERNAUD à J-P. BRINGARD, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 112-2024

Objet : Fonds de soutien à l'investissement communal - versement à la commune de Saint-Germain-le-Châtelet

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5214-16 V et L1111-10 III,
- la délibération de la Communauté de communes des Vosges du sud n°045-2024 du 9 avril 2024 instituant un fonds de soutien à l'investissement communal,
- la délibération de la commune de Saint-Germain-le-Châtelet n°2024-16 du 27 juin 2024 sollicitant le versement de 21 480 € au titre du fonds de soutien susvisé, pour la création d'une liaison routière entre la rue des Cornay et la rue du moulin d'une part, et l'extension d'une aire de jeu d'autre part,

Considérant

- que ces travaux correspondent aux critères du fonds de soutien institué par la communauté de communes,
- que lesdits travaux représentent une somme de 169 250,31 € HT,
- les subventions notifiées ou perçues représentant un total de 81 253,12 €,
- le reste à charge pour la commune, à savoir 87 997,19 €,
- la somme maximale allouée à la commune de Saint-Germain-le-Châtelet, à savoir 21 480 €,
- que l'attribution du fonds de soutien pour le montant sollicité permettrait de respecter les seuils prescrits par le législateur,

Monsieur le Premier Vice-président propose de faire droit à la demande de la commune, en lui versant la totalité du fonds de soutien prévu, soit 21 480 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser 21 480 € à la commune de Saint-Germain-le-Châtelet, au titre du fonds de soutien à l'investissement communal, pour la création d'une liaison routière entre la rue des Cornay et la rue du moulin d'une part, et l'extension d'une aire de jeu d'autre part,

DEMANDE à la commune d'assurer la communication prévue dans le cadre du fonds de soutien sur la participation de la communauté de communes,

PRECISE que les crédits ont été inscrit au budget principal.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Mairie de Saint-Germain-le-Châtelet
- SGC BELFORT 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

 

Jean-Luc ANDERHOUT

Le secrétaire de séance,



Eric PARROT

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

Berger
Levisault

ID : 090-200069060-20240924-112_2024-DE